

SARL CENTRALE BIOMETHANE CAUX VALLEE DE SEINE

45 Impasse du Petit Pont 76230 ISNEAUVILLE

Tél +33(0)2 32 95 15 16 Port +33(0)6 98 31 27 76 Mail y.leblanc@engie.com DREAL NORMANDIE
UNITE DEPARTEMENTALE DU HAVRE
48 Rue Denfert Rochereau
76 600 LE HAVRE

N/REF.: CBCAU_LS_COURRIER COURRIER DEPOT_20191216

Isneauville, le 16/12/2019

<u>Objet</u>: Demande d'Enregistrement pour le projet d'unité de méthanisation Centrale Biométhane Caux Vallée de Seine (CBCAU) sur la commune de SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE

Monsieur le Préfet,

Conformément aux sections 2 et 4 du chapitre II du titre Ier du livre V des parties législative et réglementaire du code de l'environnement, la SARL Centrale Biométhane Caux Vallée de Seine (CBCAU), dont le siège est situé 45, impasse du Petit Pont à ISNEAUVILLE (76), représentée par Monsieur Yoann LEBLANC, en qualité de co-gérant, dépose la présente demande d'enregistrement relative à l'ensemble des activités de son projet d'unité de méthanisation situé au lieu-dit « Le Marais » au sein de la ZAC de Port-Jérôme II, sur la commune de SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE (76).

Le site occupera une partie des parcelles cadastrales $n^{\circ}839$ et 897 de la section 0D de la commune de SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE, pour une superficie totale de $21~330~m^{2}$.

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les installations seront soumises à <u>Enregistrement</u>, au titre des rubriques suivantes :

- **2781-1** Installation de méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires.
- 2781-2 Installation de méthanisation d'autres déchets non dangereux.

Nous joignons à la présente un dossier comprenant le CERFA n°15679*02 « Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement » et ses pièces jointes, constitué pour la circonstance en 3 exemplaires papier et 1 exemplaire numérique, comprenant notamment les plans suivants :

- × carte au 1/25 000,
- × plan de situation au 1/2 500,
- plan des installations et des réseaux au 1/400, pour lequel nous vous demandons une dérogation concernant l'échelle.

Le dossier comprend également le plan d'épandage.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Yoann LEBLANC Co-Gérant